

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

**Décision du 24 décembre 2020**

**portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines  
de Paris (Mines Paris)**

NOR : ECOG2100848S

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment le 2° de son article 8 ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2017 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris,

**Décide :**

**Article 1er**

Est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris à compter du 1er janvier 2021, en tant que représentant de l'État désigné par le ministre chargé de l'industrie :

- M. Rousseau (Luc), vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

**Article 2**

Le directeur général de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 décembre 2020

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance  
Bruno Le Maire

La ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
chargée de l'Industrie  
Agnès Pannier – Runacher